



CLUBS AUTORISÉS A UTILISER UN OU DEUX JOUEURS MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026

STATUT DE L'ARBITRAGE

CF PV de la réunion du 16/06/2025 publié le 18/06/2025

Conformément à l'Article 45 du Statut de l'Arbitrage, les clubs indiqués ci-dessous sont autorisés à aligner un ou deux joueurs mutés supplémentaires titulaires d'une licence « mutation » à placer dans les équipes désignées. Cette mutation est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Numéro d'affiliation FFF	Clubs	2 mutés supplémentaires	1 muté supplémentaire	1 muté supplémentaire
500892	ANICHE SC	SENIORS A D1		
554314	ARLEUX FECHAIN OS		X	
523373	ARTRES AS		X	
501120	AVESNES LES AUBERT OC		X	
546350	AVESNES / HELPE FC		U18 D2	
501067	BOUCHAIN ES	X		
500936	BRUAY SPORTS		X	
553506	CAMBRAI OMCA		SENIORS A D1	SENIORS B D3
527667	CHATEAU L'ABBAYE AS		X	
513157	COUTICHES AS		U16 D2	
516773	ETROEUNGT AS	X		
581518	FENAIN ES	X		
500973	FERRIERE LA GRDE IC		X	
541746	FONTAINE AU BOIS FC	SENIORS A D3		
522411	FONTAINE NOTRE DAME US		X	
522906	GLAGEON US	SENIORS A D5		
501148	GUESNAIN SC		SENIORS A R3	
522353	HASNON MILONFOSSE FC		X	
524394	HAVELUY JS	X		
500971	LALLAING DYNA		X	
521012	LA SENTINELLE IC	SENIORS A D2		
537538	LEVAL FC	X		
501282	MARCHIENNES O	SENIORS A D3		

Numéro d'affiliation FFF	Clubs	2 mutés supplémentaires	1 muté supplémentaire	1 muté supplémentaire
531651	MARPENT FC		Seniors A D1	
582588	MARQUION OSC		X	
525694	NEUVILLE ST REMY FC		X	
509985	ONNAING O	X		
582608	PAYS SENSEE OSTREVENT U		X	
501027	PECQUENCOURT US		X	
501236	PONT SUR SAMBRE SCEP		X	
510031	RECQUIGNIES AS		Seniors A D3	Seniors B D5
552526	ROOST WARENDIN FC		X	
552304	ROUSIES US		Seniors A R3	
545792	SEBOURG ESTREUX ES		X	
500906	SIN LE NOBLE AS	X	U15 D1	U16 D2
516515	SOLRE LE CHATEAU AG		SENIORS A D2	
536169	ST SAULVE FOOT	X		
549607	THUN L'EVEQUE AS	X		
523970	VALENCIENNES SUMMER C	SENIORS A R3		
548408	VIEUX CONDE FOOT		X	

LABEL

Conformément à l'article 60 alinéa 3 des RG du District Escaut, l'obtention du label offrira au club, à l'équipe de son choix évoluant en District, **dans l'une des catégories jeunes pour laquelle le label est obtenu**, un bonus en nombre de mutés dans la limite des 2 possibles données par le statut de l'arbitrage (2 mutés supplémentaires maximum, non cumulable avec le statut de l'arbitrage).

(Exemple : dans le cas d'une obtention de Label Garçon, alors le muté sera exclusivement attribué à une des équipes jeunes du club de U6 à U19. De la même manière, en cas d'obtention d'un Label féminin, alors la mutée sera exclusivement attribuée à une des équipes jeunes filles de U6F à U19F.)

Le club en infraction au statut de l'arbitrage ne pourra pas bénéficier de ces mutés supplémentaires.

CLUBS	1 Joueur muté supplémentaire
554314 ARLEUX FECHAIN OS	+1
518069 AULNOY US (INFRACTRION LFHF)	0
500165 CAMBRAI AC	+2
551673 CAMBRAI FUTSAL	+1
523830 CAUDRY ES (+1 LFHF)	+1
500125 DOUAI SC (+1 LFHF)	+1
500410 ESCAUDAIN DENAIN US	+2
500455 HAUTMONT AS	+1 U15 D1
581056 HELESMES ASCALI HAINAUT FUTSAL	+1
532303 HERMIES AVO	+2
501108 HORDAIN US (+1 LFHF)	+1
523019 LANDAS O	+2
549578 LECELLES ROSULT FC	+1
500893 MASNIERES AS	+1
501049 MAUBEUGE US (+2 LFHF)	0

CLUBS	1 Joueur muté supplémentaire
501236 PONT SUR SAMBRE SEPC	+1
582202 RAISMES FC	+1
552304 ROUSIES US	+1 U15 D2
545458 SAULTAIN FC	+1
545792 SEBOURG ESTREUX ES	+1
500250 VALENCIENNES FC (+1 LFHF)	+1
500250 VALENCIENNES FC FUTSAL	+1
548408 VIEUX CONDE FOOT	+1

Le service administratif